

Direction Générale des Services
Services des Assemblées

Arrêté N°14_0367

**portant désignation des conseillers
généraux titulaires au sein de la
Commission des droits et de
l'autonomie des personnes
handicapées et des suppléants**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOZÈRE

- VU les articles L 241-5 à L 241-11 et R 241-24 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU la délibération du Conseil général n°CG_11_1100 en date du 31 mars 2011 constatant l'élection de Monsieur Jean-Paul POURQUIER en qualité de Président du Conseil général ;
- VU l'arrêté conjoint n°10-0277 du 8 février 2010 portant nomination des membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;
- VU la délibération du Conseil général n°CG_11-1106 en date du 31 mars 2011 constatant la composition des divers comités et commissions ;
- VU la convention constitutive du GIP et notamment son article 9 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Sont désignés par le Président du Conseil général, pour siéger au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées prévues à l'article L 241-5 du code de l'action sociale et des familles et représenter le Département de la Lozère, les membres suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Jean-Paul POURQUIER Dr Jean-Paul BONHOMME M. Pierre HUGON M. Francis COURTES	M. Alain ASTRUC M. Philippe ROCHOUX M. Jean-Noël BRUGERON M. Michel PIRONON M. François ROURE Mme Rachel OLLIVIER Mme Marie-Claude CHAMPETIER Mme Sandra ATGE M. Bruno GRILLO Mme Magali BROUGNOUNESQUE

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Mende, le 6 février 2014
Le Président du Conseil général
Jean-Paul POURQUIER
Signé